

FOSCAM

Fédération des Organisations de la Société Civile Camerounaise

S/C BP : 7483 YAOUNDE -Tél./Fax : 20.22.39- e-mail : apicabra@iccnet.cm
YAOUNDE - CAMEROUN

**CONFERENCE SUR LA MISE EN APPLICATION DU NEPAD. QUELS DEFIS POUR LES
POLITIQUES NATIONALES ET LA COOPERATION INTERNATIONALE**

**Quelques Principes de Participation
Des Organisations de la Société Civile au NEPAD**

GOETHE INSTITUT, 25 et 26 octobre 2002

Par
Jean MBALLA MBALLA
Délégué National de la FOSCAM
Tel : 776 85 48

Quelques principes de participation de la société civile au NEPAD

Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique est une initiative des Chefs d'Etat africains. Il met en évidence; une fois de plus, le défi des politiques nationales et la coopération internationale de sortir l'Afrique de sa pauvreté historique à travers les grands piliers que sont: la gouvernance et démocratie, les infrastructures de base, la valorisation des intelligences à travers le contrôle de la fuite des cerveaux, la santé, l'agriculture, l'environnement, l'éducation et la culture et les Nouvelles Technologie de l'Information et de la Communication (NTIC).

C'est l'objet de cette Conférence à travers laquelle les organisateurs ont voulu examiner la mise en application de cette initiative. Du point de vue d'homme de terrain et de la société civile, la présente contribution jette les principes de participation de la société civile ou des Organisations de la société civile nationale et continentale.

L'avènement du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), en tant que Plan d'Action de l'Union Africaine (UA), est un atout sans précédent tant pour l'UA que pour le peuple africain dans son ensemble. Il est donc très important de tout faire pour assurer le plein succès de cette initiative. Les Africains en général et la communauté internationale en particulier auront tout fait lorsqu'ils auront manifesté leur volonté individuelle et collective, posé des actes allant dans le sens de renverser la tendance qui a souvent caractérisé cette Afrique de coups d'état, de guerres civiles, de privation de droits fondamentaux, de famines, d'exploitation incontrôlée des ressources, de grandes pandémies, etc. Ceci d'autant que l'une des grandes originalités du NEPAD est son caractère continental tout au moins transnational. En d'autres termes, les projets NEPAD sont communs à un ensemble de pays africains, au moins à chacune des cinq régions de l'Afrique (Maghreb, Afrique Centrale, Afrique de l'Ouest, Afrique Australe, Afrique de l'Est) .

Les quelques principes ci-dessous esquissés sont proposés pour guider la réflexion sur la participation de la société civile nationale et africaine au NEPAD. Il s'agit des principes de partenariat, de programme autonome et complémentaire de la société civile, de contribution financière de la société civile, de l'accès de la société civile à un pourcentage de financement proportionnel à son programme, et, enfin, du principe de contrôle social.

1. Principe général de partenariat

Les Etats africains dans leurs diverses entités que sont les gouvernements, le secteur privé, les Organisations de la société Civile de développement ou de plaidoyer social, nationale ou africaine sont face à un appel de l'Histoire. Celui de développer un partenariat complémentaire dans un monde engagé dans la mondialisation où le cloisonnement intra et inter états se veut de plus en plus semi-ouvert et non fermé.

De ce point de vue, la société civile nationale ou africaine participera à la mise en œuvre du NEPAD comme partenaire des Etats d'une part, et du secteur privé d'autre part. Elle jouera son rôle dans cette vaste entreprise en général et dans des secteurs clairement identifiés, en particulier où elle manifeste des savoir et des savoir-faire spécifiques. Elle ne souhaite ni faire du suivisme, ni servir d'agence de sous-traitance.

2. Principe du double partenariat tripartite

Le NEPAD va engager la réalisation des centaines des projets en faveur, non plus des pays spécifiques (Cameroun, Togo, Zambie, Algérie, etc.), mais au nom de l'Afrique ou de chacune des cinq régions du continent. Cette réalisation se fera grâce à un double partenariat tripartite impliquant les Etats, le secteur privé et la société civile. Il s'agit d'un partenariat horizontal entre les Etats africains et leurs homologues du Nord, le secteur privé africain et son homologue du Nord, la société civile africaine et son homologue du Nord. Le partenariat tripartite proprement dit est en fait vertical et pyramidal en ce sens que ce sont les Etats qui impriment l'orientation générale à la quelle adhèrent leurs partenaires que sont le secteur privé et la société civile. Evidemment ces derniers

apportent des paramètres complémentaires déterminants aux orientations initiales des Etats.

3. Principe de programmes complémentaires autonomes

Les trois entités que sont les Etats, le secteur privé et la société civile ont des rôles spécifiques et complémentaires, l'une ne pouvant pas tout faire et seule.

La société civile entend exécuter, dans le NEPAD, un programme autonome en complémentarité avec les programmes des Etats et ceux du secteur privé. L'ossature de ce volet autonome comprend deux dimensions:

- Au plan national, les organisations de la société civile réalisent des actions sous la dénomination de "Programmes Communs". Certains de ces Programmes Communs en plus de leur caractère national peuvent être des points d'encrage des chantiers transnationaux NEPAD. On parle alors des Programmes Communs "Népadisables". La FOSCAM, à titre illustratif, en a développé lors de l'atelier de septembre 2002.
- Sur le plan régional ou continental, les OSC contribueront au NEPAD à partir des propositions du *Plan d'Action de Renaissance Panafricaine* (PARPA) proposé, en août 2001, aux Chefs d'Etat promoteurs du NEPAD et au Chef d'Etat Camerounais.

Les OSC nationales et africaines sont invitées à améliorer ces documents de référence et à engager leur mise en œuvre dans le grand cadre du NEPAD. C'est le travail engagé en ce moment par la FOSCAM et qui entend apporter sa contribution au 3^{ème} Sommet de l'Organisation de la Société Civile Africaine en décembre 2002 à Yaoundé. Il s'agit là d'impulser aujourd'hui plus que par le passé, la l'approche méthodologique guidée par l'esprit de *"Agir localement mais penser régionalement, continentalement et enfin globalement"*

4. Principe d'apport financier autonome de la société civile

La société civile africaine, à travers ses différentes organisations participantes, apportera sa contribution financière autonome à la mise en œuvre du NEPAD. Cet apport constituera un pourcentage du financement du volet

autonome de la société civile dans le NEPAD. Les modalités de mise en œuvre de cet apport seront arrêtées de commun accord entre les OSC participantes.

Chaque OSC participante a certainement un apport personnel évaluable en termes financiers. Cet apport traduit l'engagement de l'OSC à la réalisation d'un maillon précis d'un des chantiers du NEPAD.

Par ailleurs, l'Organisation de la Société Civile Africaine (OSCA) s'efforce de promouvoir un autofinancement global et autonome du PARPA dans le NEPAD. Les mécanismes de développement de cet autofinancement sont esquissés dans la 5^e partie du document de référence PARPA.

5. Principe de financement proportionnel du volet de la société civile

La société civile africaine souhaite que le financement de la partie restante de son volet autonome soit proportionnel au pourcentage de cette partie dans le NEPAD. En d'autres termes, si cette partie représente, par exemple 20% du NEPAD, alors 20% du budget global du NEPAD devraient être alloués aux activités dudit volet. Les négociations pour ce financement se feront entre les trois partenaires, à savoir les Etats, la société civile et le secteur privé.

6. Principe de Contrôle Social

La société civile entend conduire le programme de contrôle social des chantiers du NEPAD. Il s'agira pour les OSC participantes de mettre en œuvre ce programme pour un contrôle permanent de l'exécution de ces chantiers, au nom du peuple africain. Les rapports y afférents seront rendus publics, tout au long de la durée du NEPAD. Ce programme de contrôle social fera partie intégrante du volet autonome de la société civile dans le NEPAD.

Conclusion

Les principes ci-dessus ne sont exhaustifs ni dans leur formulation ni dans leur nombre. A l'image du NEPAD, des améliorations et consolidations sont attendues de tous ceux qui croient en le devenir d'une Afrique-Mère prospère, dont les maux d'aujourd'hui trouveront des solutions pour qu'elle reconquière sa place sur l'échiquier politique, économique et socioculturel du Monde.